

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

## **L'étalon d'or dans les divers pays**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 15 (1874), p. 310-312

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1874\\_\\_15\\_\\_310\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1874__15__310_0)

© Société de statistique de Paris, 1874, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II.

### L'ÉTALON D'OR DANS LES DIVERS PAYS.

Le *Times* présente les réflexions suivantes sur les diverses modifications apportées récemment dans l'étalon de la valeur :

Le directeur des monnaies de la Grande-Bretagne, dans son rapport annuel

nouvellement publié, fait la remarque que l'année 1872 a présenté une physionomie spéciale et caractéristique en ce que plusieurs nations ont adopté des dispositions ayant pour objet une réorganisation du monnayage avec une tendance prononcée au choix de l'or comme unique étalon monétaire.

Le congrès des États-Unis a été saisi d'un bill qui constitue le dollar d'or comme unité de valeur, sans faire aucune mention du dollar d'argent qui jusqu'à présent était, théoriquement du moins, l'unité monétaire légale. Ce bill est devenu loi le 1<sup>er</sup> avril 1873, et abolit, par conséquent, le double étalon; il place les États-Unis comme système monétaire dans des conditions tout à fait analogues à celles de la Grande-Bretagne, où la monnaie d'or est adoptée depuis 1816 comme signe exclusif de la représentation des valeurs.

En Allemagne, le monnayage d'or a été poussé avec la plus grande énergie dans ces derniers temps; il s'est élevé à 30 millions de livres sterling environ. Toutefois la monnaie d'or allemande, récemment frappée, n'a pas été émise au point de vue d'une circulation générale et exclusive, car ce n'est que dans la présente année que le gouvernement impérial a présenté au Reichstag une loi qui constitue l'or à l'état d'étalon unique de la valeur, démonétise l'argent et réglemente la fabrication des monnaies de bronze. Le *seigneurage* ou droit perçu par le gouvernement, comme fabricant de monnaie d'argent, est de 11,11 p. 100, chiffre bien supérieur aux droits perçus par les hôtels de monnaie anglais (9 p. 100) et français (7,78 p. 100).

C'est pour la première fois que les comptes officiels du commerce de la ville de Brême sont exprimés en marcs d'or, au lieu des thalers traditionnels de Brême, et c'est à cette ville que revient le mérite d'avoir inauguré la première le nouveau système monétaire à base d'or. Le marc allemand est le dixième de l'aigle d'or impérial; une livre d'or fin fournit 133  $\frac{1}{2}$  pièces de ces aigles.

Jusqu'à ce que le nouveau système monétaire allemand ait pris sa totale extension dans tous les États de l'Allemagne, l'argent de circulation adopté est le thaler prussien, équivalant à 3 marcs de 1 fr. 25 c. — Chaque marc se divise en 100 pf.

Le gouvernement de la Hollande, où l'étalon monétaire est exclusivement d'argent, a dû prendre en sérieuse considération la position qui lui était faite vis-à-vis de l'Allemagne et d'autres pays ayant abandonné l'étalon d'argent. Il a nommé en octobre dernier une commission royale chargée de faire une enquête sur les modifications à introduire dans le système monétaire des Pays-Bas. Cette commission a conclu à l'adoption immédiate du double étalon et à la suspension provisoire de tout monnayage d'argent. Cette suspension durera, par suite d'un décret du roi, jusqu'au mois de novembre 1875.

Dans les États scandinaves, une réorganisation monétaire est également en pleine voie d'exécution. Une commission internationale, composée des délégués de la Suède, de la Norvège et du Danemark, s'est réunie l'été dernier à Copenhague. Elle a déclaré, dans son rapport, qu'il serait désirable, pour les trois États représentés, d'adopter l'un des grands systèmes monétaires déjà en vigueur en Europe, mais que les obstacles qui se sont présentés pour la réalisation d'une semblable mesure ont dû faire adopter de préférence un système qui fût applicable aux trois États du Nord seulement.

Une seconde réunion des délégués a eu lieu en novembre à Stockholm et a abouti à une convention internationale signée le 18 décembre, dans laquelle l'étalon d'or est adopté comme base du système monétaire des trois royaumes, et l'argent

et les autres métaux en usage pour le billon sont réservés à titre de monnaies d'appoint ou auxiliaires. L'unité commune choisie a été la « couronne », fabriquée avec la 248<sup>e</sup> partie d'un kilogramme d'or fin.

Par suite, la valeur de la couronne est de 11 shillings ou 12 fr. 50 c.

D'un rapport lu à l'Assemblée nationale française par une commission parlementaire, il résulte que la circulation autorisée de la monnaie de bronze en France est de 61 millions et demi de francs, ou 2,460,000 livres sterling; c'est notablement plus qu'en Angleterre, car la monnaie de bronze en circulation dans le Royaume-Uni et les colonies britanniques n'était que de 1,099,000 livres sterling à la fin de l'année 1872, soit 27,475,000 francs.

---